

21 déc 2007 -16:16

Appartient à [Conseil des ministres du 21 décembre 2007 \(bis\)](#)

Installation du nouveau gouvernement

Fonctionnement du nouveau Conseil des ministres

Fonctionnement du nouveau Conseil des ministres

Après la prestation de serment des ministres, ce matin à 10 heures au Château de Laeken, le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi. Au cours de la première réunion du nouveau Conseil des ministres, un certain nombre de mesures ont été prises pour l'installation du gouvernement. Les compétences des ministres ont été réparties comme suit :

- M. Guy Verhofstadt, Premier ministre
- M. Didier Reynders, vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles,
- M. Yves Leterme, vice-premier ministre et ministre du Budget, de la Mobilité et des Réformes institutionnelles
- Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
- M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur,
- M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères,
- Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture,
- M. Christian Dupont, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale,
M. Josly Piette, ministre de l'Emploi,
- M. Jo Vandeuren, ministre de la Justice,
- M. Pieter De Crem, ministre de la Défense,
- M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie,
- M. Charles Michel, ministre de la Coopération au développement,
- Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques

Le Premier ministre Guy Verhofstadt, les vice-premiers ministres Didier Reynders et Yves Leterme, et les ministres Laurette Onkelinx, Patrick Dewael et Josly Piette forment ensemble le cabinet restreint.

La précision ultérieure des compétences des ministres sera publiée, début janvier, dans un arrêté royal. Le Conseil des ministres a également décidé de maintenir les quatre services publics de programmation : le SPP Politique scientifique, le SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale, le SPP Protection des consommateurs et le SPP Développement durable.

Les ministres ont pris connaissance des circulaires sur le fonctionnement du gouvernement, des notes relatives à leur statut en tant que membre du gouvernement ainsi que des procédures à suivre pour la déclaration de patrimoine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe